

trois vice-présidents: M. M. H. Wershof, représentant permanent auprès du bureau des Nations Unies en Europe, M. Marcel Cadieux, conseiller juridique et sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, et M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint au ministère des Pêcheries. De plus, nous avons l'avantage de pouvoir compter sur les services d'un représentant distingué du monde de l'enseignement, le professeur George Curtis, doyen de la faculté de droit de l'université de Colombie-Britannique, qui fera, lui aussi, partie de la délégation.

La première conférence a adopté 113 articles, répartis dans quatre conventions portant respectivement sur la mer territoriale, la haute mer, la pêche en haute mer et le plateau continental. La conclusion, au cours de la prochaine conférence, d'un accord sur l'étendue de la mer territoriale et sur les droits de pêche des États côtiers dans la zone contiguë terminerait la codification du droit de la mer. Le concert des nations marquerait ainsi un grand pas vers l'établissement d'un ordre international fondé sur le droit international. La conférence qui s'annonce revêt un intérêt particulier pour le Canada du fait qu'il est le sixième pays du monde pour la pêche, et celui qui possède le littoral le plus étendu. Le gouvernement se propose de prendre une importante initiative à la conférence, celle de proposer une zone de six milles pour la mer territoriale, et une zone de pêche de douze milles réservée exclusivement aux pêcheurs de l'État côtier.

Au cours de l'an dernier, le Canada a activement cherché l'appui d'autres pays à l'égard de cette proposition. Le gouvernement a tenu des entretiens dans un grand nombre de capitales et a eu de nombreux échanges de vues avec des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe. Nous poursuivrons vigoureusement nos efforts au cours des semaines précédant la conférence, et à la conférence même, en vue d'obtenir des appuis à l'égard de cette proposition qui représente, selon nous, un compromis possible et réalisable entre l'attitude des États,—ceux du bloc soviétique et les autres,—qui favorisent des eaux territoriales d'une étendue de 12 milles, et les États maritimes,—le Royaume-Uni, les États-Unis et les autres,—qui cherchent à conserver un territoire maritime étroit et des droits de pêche anciens.

Dans le cadre de cette activité, le gouvernement du Canada a distribué une brochure imprimée dans nos deux langues officielles, ainsi qu'en espagnol, et il l'a mise à la disposition de tous les membres de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. La brochure explique la proposition du Canada et démontre, croyons-nous, qu'elle semble offrir à l'heure actuelle le

meilleur espoir d'obtenir l'accord à la conférence. Vu l'intérêt et l'importance d'ordre général de cette brochure, j'en dépose les versions anglaise et française, dont des exemplaires seront distribués aux honorables députés.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une question complémentaire au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures? En raison de la grande différence qui existait entre les attitudes adoptées par le gouvernement du Canada et les gouvernements du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis à cet égard, le ministre peut-il nous dire si le Canada et ces autres pays se sont mis d'accord à ce propos?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, nous tâchons de résoudre la question et de prendre les mesures qui s'imposent après en être arrivés à nos propres conclusions. En l'occurrence, nous espérons pouvoir convaincre quelques pays occidentaux, de même que certains pays de l'Est, que le plan préconisé par le Canada est le meilleur.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je ne demandais pas au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures si on lui a forcé la main. Je demandais tout simplement, afin de tirer les choses au clair...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: ... si on avait réussi à concilier l'attitude adoptée par le gouvernement du Canada lors de la dernière conférence avec celles des gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France. Je suis certain que le ministre...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: ... dans sa première déclaration à la Chambre cette session-ci, il tient à donner une réponse qui reflète l'attitude qu'il entend adopter en ce qui concerne la politique étrangère de ce pays.

L'hon. M. Green: Il existe une certaine divergence d'opinion entre les divers pays. Il ne s'agit pas d'un cas où un pays arrête son choix sur une formule à laquelle bon nombre de pays accordent leur appui par la suite. Les intérêts diffèrent, l'honorable représentant le sait bien. Nous espérons obtenir que les deux tiers des pays se rallient à notre formule lors de la conférence.

La même formule a été proposée à la conférence de 1958; quelques autres propositions ont aussi été mises de l'avant, mais, comme l'honorable député le sait, aucune n'a pu rallier une majorité des deux tiers. Il s'est ensuivi que la conférence de 1958 a été un échec sur ce point particulier qui, en somme, est le plus important en ce qui touche le droit de la mer.